

Notez : Les informations pr sent es ici ne sont pas r dig es par des m decins et sont compl mentaires   celles d j  disponibles sur [notre site](#)

## Le gouvernement /mes ami.es ou ma famille dans mon pays d'origine donnent des consignes diff rentes de celles donn es en France . Lesquelles dois-je suivre ?

*Selon d'o  vous venez, votre famille, vos ami.es, ou m me le gouvernement de votre pays d'origine peuvent  mettre des mesures de pr vention ou peuvent prendre de d cisions diff rentes de celles prises par la France. Les raisons de ces diff rences sont multiples. Il est important que vous suiviez et respectiez les consignes mises en place dans le pays dans lequel vous r sidez.*

*Les consignes  mises le plus r cemment par le gouvernement fran ais sont disponibles sur un site officiel d di  au [Coronavirus COVID-19](#).*

## Il y a trop d'informations concernant COVID-19.

*Nous sommes plusieurs   avoir l'impression d' tre inond .es par la masse d'informations qui circulent. COVID-19 est une nouvelle maladie d clench e par le nouveau coronavirus (nomm  SARS-CoV-2). Notre degr  de connaissance et de compr hension concernant sa transmission, son traitement, ses sympt mes et donc les mesures de pr vention appropri es  voluent constamment.*

*Bien que vous puissiez avoir besoin de prendre un peu de distance des constantes mises   jour, il est important de faire de votre mieux et de regarder r guli rement les informations disponibles. La source la plus compl te et   jour est le site gouvernemental d di  au Coronavirus COVID-19.*

*Vous seriez peut- tre plus   l'aise avec l'information disponible sur [le site de l'ULL2](#) et tout particuli rement [l'onglet pour les  tudiant.es internationaux/ales](#). Nous -   la fois l'Universit  Lumiere Lyon 2 et sp cifiquement la Direction des relations internationales - faisons notre possible pour synth tiser cette masse d'informations afin de la rendre plus abordable.*

##   partir de quand devrais-je chercher des soins m dicaux et qui est le bon interlocuteur ?

*Vous toussiez ? Vous avez de la fi vre ? : **Restez chez vous** et prenez contact avec un.e professionnel.le de la sant , soit avec le [Service de Sant  Universitaire \(SSU\)](#), soit avec un.e m decin g n raliste public.\**

*Si, en plus des sympt mes indiqu s ci-dessus, vous avez des difficult s respiratoires et/ou si vous avez fait un malaise : Composez le 15 (ligne directe fran aise) ou le 112 (num ro europ en) afin d' tre mise en contact avec le Service d'Aide M dicale Urgente (SAMU). Le SAMU a des traducteurs disponibles en cas de besoin.*

*\* Des instructions pour rejoindre le SSU ou un.e m decin g n raliste public se trouvent dans la rubrique « Comment puis-je obtenir une consultation en p riode de confinement » ci-dessus*

**Je n'ai pas déclaré un.e médecin traitant mais j'ai besoin d'une consultation. Comment puis-je me faire soigner ?**

*Vous pouvez contacter n'importe quel.le médecin généraliste. Vous devez simplement expliquer que vous êtes un.e étudiant.e international.e, que vous n'avez pas eu besoin d'une consultation auparavant et vous n'avez donc pas de médecin traitant. Selon le/la médecin, il/elle pourra vous recevoir uniquement ponctuellement, pourra vous prendre en tant que nouveau/nouvelle patient.e, ou pourra demander à ce que vous contactiez un.e autre médecin. Dans ce dernier cas, il faut simplement expliquer la même chose à un.e autre médecin.*

**Comment puis-je trouver un.e médecin généraliste ? Puis-je en trouver qui parle une langue étrangère ?**

*L'[Annuaire santé](#), disponible depuis le site de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), vous permet de chercher un.e médecin.*

*Vous pouvez également vous servir de l'annuaire sur le site [doctolib.fr](#). Doctolib vous permet non seulement de trouver un.e médecin, mais aussi de filtrer par langue parlée (allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, polonais, portugais, roumain, ou russe) ainsi que de prendre un rendez-vous (même par visioconférence) ;*

**Comment puis-je obtenir une consultation en période de confinement ?**

*Le gouvernement français a restreint les consultations médicales à celles qui ne peuvent pas être effectuées à distance et à celles qui ne peuvent pas être reportées.*

*Le Service de Santé Universitaire (SSU) est toujours à votre disposition. Afin de bénéficier d'une consultation par un membre de l'équipe du SSU, envoyez un mail à [SSU@univ-lyon2.fr](mailto:SSU@univ-lyon2.fr) en expliquant l'objet de votre demande et en fournissant un numéro de téléphone afin que l'équipe du SSU puisse vous joindre. La boîte mail est consultée du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30 et les personnels de santé sont à votre disposition pour répondre à vos questions.*

*Pour obtenir une consultation avec un.e médecin généraliste public, quand vous le/la contacterez, vous obtiendrez soit un rendez-vous téléphonique soit un rendez-vous par visioconférence (dans ce dernière cas, vous aurez des explications pour accéder à la plateforme en ligne). Si le/la médecin déclare nécessaire de vous voir en personne, vous aurez besoin d'une attestation de déplacement dérogatoire.*

**Puis-je recevoir des soins si je n'ai pas d'assurance maladie ?**

*Oui ! Des soins médicaux ne vous seront pas refusés ; tout simplement la CPAM ne vous remboursera pas.*

*Si vous vous souciez des frais médicaux et votre capacité à les payer, consultez la rubrique « J'ai peur de ne pas pouvoir assumer les frais médicaux. Existe-t-il des aides ? » ci-dessus.*

## **Puis-je faire ma demande d'assurance maladie encore maintenant ?**

*Oui ! Et la demande est à faire entièrement en ligne. Rendez-vous sur [le site du CPAM dédié aux inscriptions des étudiant.es internationaux/ales](#).*

*Afin de commencer votre inscription vous aurez besoin de votre certificat de scolarité (justification d'inscription à l'Université), une pièce d'identité, et votre visa étudiant.*

*Afin de finaliser votre inscription, vous aurez besoin d'une copie de votre acte de naissance, de votre attestation OFFI (pour les détenteurs d'un visa long séjour valant titre de séjour) ou de votre carte de séjour, et votre RIB (coordonnées pour votre compte bancaire en France).*

*Vous êtes considéré.es comme inscrit.es à l'accusée de réception de votre dossier.*

## **Une carte vitale m'a été demandée. Qu'est-ce que c'est et qu'est-ce qui se passe si je n'en ai pas?**

*Une carte vitale est la carte assurance maladie française. Elle permet aux professionnels de la santé de transmettre votre demande de remboursement directement à la CPAM.*

*Si vous n'avez pas de carte vitale (ou si vous l'avez oubliée), pas de souci. Vous recevrez une feuille de soin. Vous aurez besoin de remplir cette feuille vous-même puis l'envoyer directement au CPAM (ou à votre assureur étranger si vous en avez un) pour que votre remboursement puisse être versé.*

## **J'ai peur de ne pas pouvoir assumer les frais médicaux. Existe-t-il des aides ?**

*Surtout, que des craintes financières ne vous empêchent pas de vous soigner.*

*Les frais médicaux en France sont très raisonnables. Par exemple, un rendez-vous chez un.e médecin généraliste coûte 25€. Si vous devez faire appel à une ambulance qui vous mène à un hôpital à 3 km de chez vous, la course est facturée 60€. Pour ceux et celles qui sont inscrit.es à la sécurité sociale française, vous serez remboursée 70% de ces tarifs. Avec une complémentaire de santé (mutuelle), vous pourriez être remboursé davantage.*

*Bien que ces tarifs soient raisonnables, nous reconnaissons que même 25€ peut s'avérer conséquent dans votre budget. Mais vous avez des options !*

*Tout d'abord, nous vous conseillons de vous tourner vers le Service de Santé Universitaire. C'est gratuit.*

*Si vous avez besoin de soins au-delà de ce qui est proposé par le SSU, prenez contact avec un.e assistante sociale afin de vous renseigner sur les aides d'urgence. Les modalités de prises de contact se trouvent [ici](#) (veuillez noter que les rendez-vous physiques sont suspendus).*

*Selon votre situation financière, vous pourriez être intéressé.e par une assurance « complémentaire de santé » (ou « mutuelle »). Malgré le confinement, certains assureurs peuvent vous inscrire. Pour plus d'information concernant les complémentaires de santé, veuillez consulter [notre site](#).*